

Annexe 54-101A1
Explication et formule de réponse du client

Note:

Les termes employés dans le présent formulaire ont le sens qui leur est donné dans la Norme canadienne 54-101.

Il est fait mention de l'utilisation du présent formulaire aux articles 1.1, 3.2, 3.3, 3.4, et 3.5 de la Norme canadienne 54-101.

Explication

[En-tête de l'intermédiaire]

Selon vos instructions, les titres détenus dans votre compte auprès de notre établissement ne sont pas inscrits à votre nom, mais plutôt à notre nom ou à celui d'une autre personne ou société détenant vos titres pour notre compte. Les émetteurs des titres détenus dans votre compte peuvent ne pas connaître l'identité du propriétaire véritable de ces titres.

En vertu des lois sur les valeurs mobilières, nous sommes tenus d'obtenir vos instructions pour diverses questions ayant trait aux titres détenus dans votre compte.

Communication de renseignements sur la propriété véritable

Les lois sur les valeurs mobilières permettent à l'émetteur assujéti, ainsi qu'à d'autres personnes et sociétés, d'envoyer des documents relatifs aux affaires internes de l'émetteur assujéti directement aux propriétaires véritables de ses titres s'ils ne s'opposent pas à la communication de renseignements les concernant à l'émetteur assujéti ou à d'autres personnes et sociétés. La partie 1 de la formule de réponse du client vous permet de nous indiquer si vous vous **OPPOSEZ** à ce que nous communiquions les renseignements sur la propriété véritable, c'est-à-dire votre nom, votre adresse postale, votre adresse électronique, les titres que vous détenez et votre choix de langue de communication. La législation en valeurs mobilières limite l'utilisation des renseignements sur la propriété véritable aux questions touchant les affaires internes de l'émetteur assujéti.

Si vous ne vous **OPPOSEZ PAS** à la communication de ces renseignements, veuillez cocher la première case, dans la partie 1 de la formule. Vous n'aurez aucuns frais à payer pour recevoir les documents pour les porteurs de titres.

Si vous vous **OPPOSEZ** à la communication de ces renseignements, veuillez cocher la deuxième case dans la partie I de la formule. Si vous cochez cette case, tous les documents que vous recevrez en tant que propriétaire véritable des titres vous seront envoyés par nous. [**Instruction** : indiquer les détails des frais que l'intermédiaire peut exiger du propriétaire véritable opposé pour l'envoi].

Réception de documents pour les porteurs de titres

Concernant les titres que vous détenez dans votre compte, vous avez le droit de recevoir des documents reliés aux procurations envoyés par l'émetteur assujetti aux porteurs inscrits de ses titres en vue des assemblées, ce qui vous permet notamment de recevoir les renseignements nécessaires pour faire exercer le droit de vote afférent à vos titres conformément à vos instructions lors de ces assemblées. *[Facultatif : Réviser ce paragraphe au besoin pour préciser que les propriétaires véritables opposés ne recevront aucun document à moins qu'ils n'en assument le coût ou que les émetteurs pertinents ne s'en chargent.]*

En outre, les émetteurs assujettis peuvent envoyer aux propriétaires véritables d'autres documents pour les porteurs de titres, bien qu'ils ne soient pas obligés de le faire.

Les lois sur les valeurs mobilières vous permettent de refuser de recevoir les documents pour les porteurs de titres, soit les trois types de documents suivants :

- (a) les documents reliés aux procurations, y compris les rapports annuels et les états financiers, qui sont envoyés en vue d'une assemblée de porteurs de titres;
- (b) les rapports annuels et les états financiers qui ne font pas partie des documents reliés aux procurations;
- (c) les documents que l'émetteur assujetti ou toute autre personne ou société envoie aux porteurs de titres et dont le droit des sociétés ou les lois sur les valeurs mobilières n'exigent pas l'envoi aux porteurs inscrits.

La partie 2 de la formule de réponse du client vous permet de recevoir tous les documents envoyés aux propriétaires véritables ou de ne pas recevoir les trois types de documents susmentionnés.

Si vous souhaitez recevoir **TOUS** les documents qui sont envoyés aux propriétaires véritables des titres, veuillez cocher la première case dans la partie 2 de la formule de réponse du client ci-jointe. Si vous **NE SOUHAITEZ PAS** recevoir les trois types de documents susmentionnés, veuillez cocher la deuxième case dans la partie 2 de la formule.

Nota : *Même si vous ne souhaitez pas recevoir les trois types de documents susmentionnés, l'émetteur assujetti ou une autre personne ou société a le droit de vous les faire parvenir, à ses frais. Ces documents vous seront transmis par le truchement de votre intermédiaire si vous ne souhaitez pas que les renseignements sur la propriété véritable vous concernant soient communiqués aux émetteurs assujettis.*

Choix de langue de communication

La partie 3 de la formule de réponse du client vous permet de nous indiquer votre choix de langue de communication (français ou anglais). Vous recevrez les documents dans la langue de votre choix si les documents sont offerts dans cette langue.

Transmission électronique des documents

Les lois sur les valeurs mobilières nous autorisent à transmettre certains documents par voie électronique si le destinataire y consent. Veuillez indiquer votre adresse électronique si vous en

avez une. [**Instruction** : S'il y a lieu, insérer l'une ou l'autre des mentions suivantes : (1) si le client souhaite recevoir de l'intermédiaire les documents par voie électronique, il doit remplir et signer la formule de consentement ci-jointe et la retourner avec la formule de réponse ; (2) informer le client que les documents peuvent lui être transmis par voie électronique par l'intermédiaire s'il y consent et indiquer comment il peut donner son consentement.]

Responsable

Si vous avez des questions ou si vous voulez changer vos instructions à l'avenir, veuillez communiquer avec [nom] au [numéro de téléphone] ou au [adresse postale, numéro de télécopieur, adresse électronique ou de site Web].

Formule de réponse du client

À : [NOM DE L'INTERMÉDIAIRE]

Numéro(s) de compte _____

J'ai lu et je comprends l'explication jointe à la présente formule et les choix que j'ai indiqués s'appliquent à tous les titres détenus dans le(s) compte(s) susmentionné(s).

PARTIE 1 COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS SUR LA PROPRIÉTÉ VÉRITABLE

*Veillez cocher la case indiquant si vous vous **OPPOSEZ** ou si vous ne vous **OPPOSEZ PAS** à ce que nous communiquions votre nom, votre adresse postale, votre adresse électronique, les titres que vous détenez et votre choix de langue de communication (français ou anglais) aux émetteurs des titres que vous détenez auprès de notre établissement et à d'autres personnes ou sociétés, conformément aux lois sur les valeurs mobilières. [**Facultatif** : pour les clients qui **S'OPPOSENT**, indiquer les frais que l'intermédiaire peut exiger pour l'envoi des documents pour les porteurs de titres.] [Nota : la formule de réponse du client peut contenir un espace permettant au propriétaire véritable opposé d'indiquer qu'il accepte de régler les frais d'envoi des documents pour les porteurs de titres qui ne sont ni assumés par une autre personne ou société ni imposés à celle-ci.]*

- JE NE M'OPPOSE PAS** à ce que vous communiquiez les renseignements décrits ci-dessus.
- JE M'OPPOSE** à ce que vous communiquiez les renseignements décrits ci-dessus.

PARTIE 2 RÉCEPTION DE DOCUMENTS POUR LES PORTEURS DE TITRES

Veillez cocher la case indiquant les documents que vous souhaitez recevoir. Les documents pour les porteurs de titres envoyés aux propriétaires véritables des titres sont les suivants : a) les documents reliés aux procurations pour les assemblées annuelles et extraordinaires; b) les rapports annuels et les états financiers qui ne font pas partie des documents reliés aux procurations; c) les documents envoyés aux porteurs de titres, mais dont le droit des sociétés ou les lois sur les valeurs mobilières n'exigent pas l'envoi.

- JE SOUHAITE** recevoir **TOUS** les documents pour les porteurs de titres envoyés aux propriétaires véritables des titres.
- JE NE SOUHAITE** recevoir **AUCUN** des documents pour les porteurs de titres envoyés aux propriétaires véritables des titres. (*Même si je ne souhaite pas recevoir ces types de documents, je comprends que l'émetteur assujéti ou une autre personne ou société a le droit de me les faire parvenir à ses frais.*)

- JE SOUHAITE NE recevoir QUE les documents reliés aux procurations envoyés en vue des assemblées extraordinaires.**

(Note importante : Ces instructions ne s'appliquent à aucune demande particulière que vous présentez ou avez présentée à un émetteur assujéti concernant l'envoi de ses rapports financiers intermédiaires. De plus, dans certaines circonstances, les instructions que vous fournirez dans la formule de réponse du client ne s'appliqueront pas aux rapports annuels ni aux états financiers d'un fonds d'investissement qui *ne font pas* partie des documents reliés aux procurations. Un fonds d'investissement est également autorisé à obtenir de vous des instructions expresses sur l'envoi de ses rapports annuels et états financiers, et si vous lui en donnez, les instructions fournies dans la présente formule sur les états financiers ne s'appliqueront pas.)

PARTIE 3 CHOIX DE LANGUE DE COMMUNICATION

Veillez cocher la case correspondant à votre choix de langue de communication.

FRANÇAIS

ANGLAIS

Je comprends que je recevrai les documents dans la langue de mon choix s'ils sont offerts dans cette langue.